

PARTIE A

Chapitre 3 : RELATIONS NORD-SUD

Le dialogue entre pays développés (Nord) et en développement (Sud) sur la coopération économique internationale a connu des succès mitigés pendant l'année : c'est à peu près tout ce qu'on peut en dire. Mais il y a aussi eu certaines réalisations notables : entente sur un code régissant les pratiques commerciales restrictives et sur la création d'un fonds commun pour les produits de base, amélioration du système commercial international dans le prolongement des NCM, évolution des programmes du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale en fonction des besoins des pays en développement, et adoption d'une nouvelle stratégie internationale du développement pour la décennie commençant en 1980. Mais l'année a également apporté certaines déceptions. L'ONUDI III (troisième conférence de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) s'est terminée dans un climat d'affrontement, et l'Assemblée générale des Nations Unies s'est vue par deux fois incapable de faire démarrer les négociations globales sur la coopération économique internationale. Mais malgré ces frustrations, l'année a permis de mieux sensibiliser la communauté internationale aux réalités de l'interdépendance globale et de la communauté des intérêts, qu'a fait ressortir le rapport Brandt. S'élevant au-dessus des vœux pieux et inspirés par une recommandation de la Commission Brandt, le Mexique et l'Autriche ont proposé un sommet des chefs de gouvernement d'un certain nombre de pays développés et en développement pour mettre en évidence la nécessité de faire progresser le dialogue et ce, au plus haut niveau politique.

Au Canada, on a reconnu qu'il faut sensibiliser davantage le public aux relations Nord-Sud afin qu'il puisse mieux appuyer le rôle du Canada dans le dialogue Nord-Sud. En mai, le gouvernement a établi un groupe de travail parlementaire qu'il a chargé d'étudier les relations entre pays développés et en développement dans les secteurs de l'alimentation, de l'énergie, du commerce, de la balance des paiements et de l'aide au développement, et de recommander des mesures d'amélioration concrètes. L'élément sans doute le plus significatif de ce rapport, déposé à la Chambre des communes le 18 décembre, a été l'unanimité avec laquelle ses membres, provenant des trois partis, ont incité le Canada à jouer un rôle de médiateur dans le dialogue. Bien qu'il n'ait pas été responsable des travaux du groupe, le Ministère lui a fourni un appui fonctionnel et administratif.

Commerce

Les échanges Nord-Sud, en plus de contribuer au processus de développement du tiers monde, alimentent et favorisent la

croissance de l'économie mondiale. C'est pourquoi le Canada s'est efforcé d'encourager les pays en développement à participer plus pleinement au fonctionnement du système commercial international. En outre, les pays en développement nouvellement industrialisés offrent des débouchés de plus en plus intéressants pour les produits manufacturés canadiens.

Étant donné le ralentissement de l'activité économique internationale, les discussions Nord-Sud ont surtout porté sur la question complexe des aménagements de structure à l'échelle mondiale et du maintien des pressions protectionnistes. Le Canada a cherché, dans la mesure du possible, à limiter les restrictions quantitatives sur ses importations de produits en provenance des pays en développement. Toutefois, il se doit de contingerter certaines importations de textiles, de vêtements et de chaussures en raison de l'importance de ces secteurs pour l'économie canadienne.

De façon plus précise, les efforts ont porté sur la mise en application des ententes survenues en 1979 dans le cadre des NCM. À cet égard, le gouvernement a appliqué dès le 1^{er} janvier la première série de réductions tarifaires convenues. Dans le cadre de sa décision de réexaminer le tarif de préférence générale (TPG) du Canada, il a demandé à la Commission du tarif d'étudier l'incidence sur la production canadienne de l'application du TPG à d'autres produits des pays en développement et l'octroi éventuel de la franchise pour un certain nombre de produits actuellement passibles de droits. La Commission devrait présenter en avril 1981 ses recommandations au gouvernement. (Voir aussi le chapitre 2, Partie A.)

Produits de base et Fonds commun

Le 27 juin, l'Accord international portant création du Fonds commun pour les produits de base a été soumis à la signature et à la ratification des gouvernements. Les objectifs du fonds doivent être réalisés au moyen de deux comptes : le premier, de 400 millions de dollars américains, contribuera au financement de stocks régulateurs internationaux dans le cadre d'accords internationaux associés de produits; et le deuxième, doté d'un budget cible de 350 millions de dollars américains en contributions volontaires, financera des mesures de recherche et de développement et de promotion des marchés en vue d'un meilleur développement des produits de base. Le Fonds commun, fruit de quatre années de négociations, est considéré comme un élément clé du dialogue Nord-Sud, et plus particulièrement par les nations en développement qui le voient comme une façon de vérifier le sérieux de l'engagement des